

Commission spéciale « Caritas »

Procès-verbal de la réunion du 5 février 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025
2. Échange de vues avec des représentants de *Hëllef um Terrain* asbl
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Barbara Agostino, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, M. Mars Di Bartolomeo, M. Franz Fayot, M. Dan Hardy (remplaçant M. Tom Weidig), Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques (remplaçant Mme Stéphanie Weydert), Mme Mandy Minella, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Gérard Schockmel, M. Marc Spautz, M. Charles Weiler

M. Christian Billon, Mme Netty Stein, de *Hëllef um Terrain* asbl

Mme Stéphanie Schintgen, du groupe parlementaire LSAP

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Tom Weidig, Mme Stéphanie Weydert

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2025

L'approbation du projet de procès-verbal sous rubrique est reportée à la réunion du 24 février 2025.

2. Échange de vues avec des représentants de *Hëllef um Terrain* asbl

Le président de la Commission spéciale, M. Charles Weiler (CSV), remercie les représentants de *Hëllef um Terrain* asbl d'avoir accepté l'invitation de la Commission spéciale.

L'échange de vues commence par une première intervention des représentants de *Hëllef um Terrain* asbl suivie d'une session questions-réponses.

❖ **Présentation préparée par les représentants de *Hëllef um Terrain* asbl**

Tout d'abord, les représentants de *Hëllef um Terrain* asbl se présentent en mettant en avant leur expérience dans le secteur social.

Ensuite, un représentant de *Hëllef um Terrain* asbl¹ aborde la création de l'association et les premières expériences au cours des derniers mois.

Origines de *Hëllef um Terrain* asbl

La création de *Hëllef um Terrain* asbl est une conséquence directe de la fraude survenue auprès de la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité. En effet, cette fraude a mené à la décision des conseils d'administration des deux entités précitées de transférer leurs activités à deux nouvelles structures à créer au sein du réseau Caritas. Dans ce contexte, l'intervenant souligne que l'intention d'une réorganisation au sein du réseau Caritas avait déjà été envisagée en amont de la crise résultant de la fraude et que cette crise a donc accéléré la mise en œuvre d'une telle restructuration.

Cependant, la mise en place de nouvelles structures internes n'a pas abouti en raison du manque de moyens financiers de Caritas.

Il est dès lors devenu nécessaire de trouver des philanthropes disposés à s'engager dans une nouvelle structure. Le président du comité de crise de Caritas était chargé de mener des pourparlers en ce sens. Dans un souci de garantir la confidentialité de ces échanges, il avait été convenu que les conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité allaient seulement être informés des résultats de ces discussions une fois qu'elles seraient clôturées.

Malgré des difficultés rencontrées au cours de ce processus, des personnes disposées à soutenir le projet ont finalement pu être trouvées et l'association *Hëllef um Terrain* asbl a pu être mise en place.

L'intervenant esquisse ensuite pour chaque membre fondateur la motivation qui l'a poussé à faire partie de ce nouveau projet. Pour trouver des personnes intéressées, l'intervenant a tout d'abord pris contact avec des connaissances rencontrées dans le cadre d'engagements antérieurs dans le secteur social, ce qui a mené à l'engagement de quelques personnes et entités. Ces personnes ont ensuite proposé d'autres personnes qui ont également rejoint le nouveau projet.

En ce qui concerne les membres du conseil d'administration, il a été décidé de nommer pour la plupart des mandataires qui ne sont pas membres fondateurs afin de garantir une meilleure supervision et gouvernance de l'association. Chaque membre du conseil d'administration a été retenu en raison de sa compétence dans un domaine particulier. En effet, au vu du manque d'une direction, plusieurs besoins ont été identifiés afin de garantir une bonne gestion de l'association. À noter que tous les administrateurs de l'association remplissent leur mandat de manière bénévole.

¹ À toutes fins utiles, il y a lieu de relever que l'intervenant présidait le comité de crise mis en place par la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité jusqu'à la création de *Hëllef um Terrain* asbl.

Choix des activités reprises

Le choix des activités reprises résulte directement d'une décision de Caritas. En effet, début août 2024, au vu de la situation désastreuse des deux associations, les conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité avaient décidé la création de deux nouvelles entités qui devraient reprendre leurs activités. La première devrait reprendre les activités nationales tandis que la seconde devrait reprendre les activités internationales.

Finalement, aucun repreneur n'a pu être trouvé pour les activités internationales malgré tous les efforts entrepris.

Hëllef um Terrain asbl a repris la quasi-totalité des activités nationales des deux entités de Caritas précitées.

Les principaux interlocuteurs pendant la phase de transition

L'intervenant énumère ensuite les différents interlocuteurs de *Hëllef um Terrain* asbl dans le contexte de sa mise en place.

Au niveau du Gouvernement, il y a notamment eu des échanges avec le Premier Ministre et le Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil. Par ailleurs, il y a eu des contacts avec le comité de suivi instauré par le Gouvernement. Pour organiser la reprise des activités, des échanges avec des représentants de différents ministères ont eu lieu.

Étant donné que Caritas a également presté certains services pour plusieurs communes, des échanges similaires ont eu lieu avec ces dernières.

La reprise des activités a également nécessité un contact régulier avec la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité. Ce contact a été assuré par le biais de leurs conseils d'administration et le comité de crise instauré par ces derniers. L'intervenant a également été, dans le cadre de la recherche d'une solution, en contact avec des représentants de l'archevêché et de *Caritas Internationalis*.

En outre, *Hëllef um Terrain* asbl a sollicité un soutien logistique de la part de *PricewaterhouseCoopers*.

Enfin, il y a eu des contacts avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte pour se voir allouer une aide exceptionnelle pour la mise en place de l'association.

Les difficultés rencontrées

Lors de la mise en place de *Hëllef um Terrain* asbl, les fondateurs ont rencontré plusieurs difficultés.

Premièrement, l'ouverture d'un compte bancaire a pris du temps en raison des vérifications que la banque a dû effectuer en vertu des obligations légales auxquelles elle est soumise.

Deuxièmement, l'association a dû rétablir la confiance des fournisseurs nécessaire pour pouvoir garantir la prestation de ses services. En effet, cette confiance avait souffert en conséquence de l'affaire « Caritas » et de l'incapacité de Caritas de payer ses factures.

Troisièmement, les contrats de location pour les infrastructures occupées jusqu'au 30 septembre 2024 par Caritas ont dû être résiliés et de nouveaux contrats ont dû être signés avec *Hëllef um Terrain* asbl.

Quatrièmement, l'association a dû faire face à plusieurs défis financiers au début, résultant principalement du fait qu'une nouvelle structure ne peut pas s'appuyer sur des réserves existantes. Or, les financements publics à travers des conventions ne prévoient qu'un support très limité pour une administration centrale qui est cependant nécessaire pour assurer une bonne gestion de la structure dans son ensemble. À cela s'ajoute que l'association doit, contrairement à Caritas qui jouit gratuitement d'un immeuble, louer des localités pour les bureaux de l'administration centrale. Pour couvrir ces frais, l'association a sollicité un support complémentaire de la part de l'État et de l'Œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte. En tant que nouvelle association, le nombre de donateurs est assez limité et la législation en matière de protection de données n'a pas permis que l'association prenne connaissance de l'identité des personnes qui jusqu'à présent ont soutenu les mêmes activités lorsqu'elles étaient assurées par Caritas.

Enfin, convaincre des philanthropes à s'engager à long terme au sein d'une nouvelle association est un défi. Ceci est notamment un défi puisque les philanthropes ont souvent une nette préférence pour soutenir des projets concrets plutôt que de participer au financement des charges fixes liées à l'administration centrale.

Les premières expériences

Malgré les différents défis qui se sont présentés, les représentants de *Hëllef um Terrain* asbl peuvent dresser un bilan plutôt positif des missions accomplies au cours des derniers mois.

Ainsi, une continuité de toutes les prestations offertes par la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité a pu être assurée à partir du 1^{er} octobre 2024 par la nouvelle association. Ceci a nécessité la négociation et conclusion de quarante-trois nouvelles conventions ainsi que la conclusion de nouveaux contrats de travail avec les anciens salariés de Caritas qui ont été repris par *Hëllef um Terrain* asbl.

Dans ce contexte, l'orateur soulève plus particulièrement l'engagement du personnel qui a permis d'empêcher une interruption des prestations, malgré une situation qui n'a pas été facile. En effet, le personnel concerné a vécu au cours des derniers mois des situations difficiles. Premièrement, leur ancien employeur est devenu victime d'une fraude majeure. Deuxièmement, ils ont vu leur emploi en péril sans pouvoir interférer, étant donné que les faits se sont déroulés au niveau de l'administration centrale de Caritas. Troisièmement, les salariés se sont retrouvés avec un nouvel employeur.

Hëllef um Terrain asbl est également contente d'avoir rapidement été acceptée par les autres acteurs du secteur telle la FEDAS.

Enfin, l'association a récemment pu recruter une équipe pour sa direction.

Les projets pour le futur

Pour le futur, la consolidation de ses activités constitue la priorité pour *Hëllef um Terrain* asbl. Ceci implique une stabilisation interne, la mobilisation de dons ainsi que la négociation d'un financement de la part de l'État.

Actuellement, l'association ne voit pas la nécessité de reprendre d'autres activités, étant donné que toutes les activités nationales anciennement prestées par la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité ont pu être maintenues.

❖ Échange de vues

Au cours de l'échange de vues qui s'ensuit, les membres de la Commission spéciale abordent plusieurs sujets dont il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

Situation de Caritas à la suite de la fraude

M. Charles Weiler (CSV) demande à un représentant de *Hëllef um Terrain* asbl comment se présentait la situation de Caritas lorsqu'il a débuté ses missions en tant que président du comité de crise mis en place par les conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité.

Le représentant de *Hëllef um Terrain* asbl souligne tout d'abord qu'il n'est pas possible de faire une évaluation générale sur la situation de Caritas puisqu'il convient de distinguer entre deux niveaux.

Au niveau des équipes présentes sur le terrain, celles-ci ont continué à poursuivre leurs activités et ont fait preuve d'un engagement exemplaire.

Au niveau de l'administration centrale, la situation s'est présentée autrement plus compliquée, justifiant la qualification de « désastreuse ». Ainsi, les conseils d'administration ont décidé de requérir l'assistance de *PricewaterhouseCoopers* et de mettre en place le comité de crise. Par ailleurs, la décision antérieure de réorganiser les activités de Caritas démontre que la nécessité de réformes au niveau de la gouvernance avait déjà été identifiée avant la survenance de la fraude.

Mme Taina Bofferding (LSAP) aimerait connaître l'identité de celui qui a fait le constat de la situation très difficile auprès de Caritas.

Un représentant de *Hëllef um Terrain* asbl répond qu'il ne saurait se prononcer sur l'identité de la première personne ayant fait ce constat, étant donné que les difficultés ont été identifiées avant la mise en place du comité de crise. Cependant, la situation désastreuse a été une évidence pour toute personne prenant connaissance de la situation au sein des deux associations. En effet, il y avait des liquidités limitées, les associations étaient endettées, des banques faisaient valoir des cessions de créances sur les créances de Caritas auprès de l'État et une fraude majeure venait de se produire. En outre, la décision de procéder rapidement à une restructuration témoigne du fait qu'il existait un consensus qu'un statu quo n'était pas envisageable.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) et M. Franz Fayot (LSAP) aimeraient savoir si le même représentant a connaissance des personnes présentes et des sujets abordés lors de la réunion du conseil d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg en date du 24 juillet 2024.

Un représentant de *Hëllef um Terrain* asbl indique ne pas avoir connaissance de ladite réunion, dont la date indiquée est antérieure à la mise en place du comité de crise.

M. Franz Fayot (LSAP) souhaite obtenir des explications complémentaires relatives à un courrier envoyé aux membres de la direction de Caritas.

Un représentant de *Hëllef um Terrain* asbl explique qu'un tel courrier a été adressé aux membres de la direction de Caritas qui ont à ce moment été en arrêt pour cause de maladie. Le courrier en question visait à rappeler qu'il n'était pas indiqué de communiquer avec le personnel de Caritas pendant un arrêt pour cause de maladie. Selon la compréhension de

l'intervenant, le droit du travail prévoit qu'un salarié n'est pas supposé interagir avec des agents auprès de l'exemployeur, de sorte que ce courrier correspondait à un rappel de ce principe.

M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite connaître le propriétaire du bâtiment dans lequel se trouve le siège social des différentes entités Caritas.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl ne saurait se prononcer avec certitude sur cette question, mais suppose que le bâtiment appartient à la Fondation Caritas Luxembourg.

M. Franz Fayot (LSAP) aimerait connaître davantage les missions de *PricewaterhouseCoopers* au sein de Caritas, notamment en ce qui concerne la recherche d'une solution.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl explique qu'il avait à l'époque, en sa qualité de président du comité de crise, pour mission de trouver une telle solution. Dans ce contexte, il avait demandé aux représentants de *PricewaterhouseCoopers* s'ils avaient connaissance de personnes potentiellement intéressées à s'engager dans le cadre d'une solution. La recherche d'une solution n'était donc pas une mission confiée à la société *PricewaterhouseCoopers* à laquelle une mission de soutien comptable et financier a été confiée. L'intervenant estime que ce soutien a été essentiel pour garantir la gestion de Caritas à la suite de la survenance de la fraude.

Contact avec les banques de Caritas

M. Franz Fayot (LSAP) aimerait savoir si des échanges avec les banques qui ont accordé des prêts à Caritas ont eu lieu.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl confirme que des échanges ont eu lieu. Cependant, au vu de procédures contentieuses en cours, les contacts se sont avérés plus difficiles. Par ailleurs, en tant que membre du comité de crise à l'époque, l'orateur n'avait pas été mandaté pour mener des négociations plus détaillées avec les banques.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) estime qu'il aurait été indiqué de réunir les représentants de Caritas, des banques auprès desquelles elle a des dettes ainsi que des représentants de l'archevêché afin de trouver une solution permettant de sauvegarder des structures au sein du réseau Caritas. Pour cette raison, l'orateur aimerait savoir pour quelle raison une telle démarche n'a pas été entreprise.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl donne à considérer que certains de ces acteurs n'étaient pas disposés à soutenir une telle démarche au vu de procédures judiciaires en cours et de la méfiance envers Caritas à la suite de la fraude. Ainsi, ceci aurait mené à un dialogue de sourds et n'aurait pas permis d'arriver à une solution. Par ailleurs, il y a lieu de tenir compte de l'urgence dans laquelle des décisions ont dû être prises, de sorte que l'utilité d'entreprendre des efforts peu susceptibles d'apporter/de mener à une solution doit être remise en question.

Restructuration des activités initialement exercées par Caritas

Mme Taina Bofferding (LSAP) aimerait savoir qui a pris la décision concernant la restructuration de Caritas et notamment si une telle restructuration a été suggérée par un membre du Gouvernement.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl souligne tout d'abord qu'il n'y avait aucune ingérence du Gouvernement dans la question de la restructuration de Caritas qui relevait de

la seule compétence des organes décisionnels des entités de Caritas. Dans ce contexte, il est important de noter que ces organes avaient déjà l'intention de restructurer les activités de Caritas avant la crise causée par la survenance de la fraude. Ainsi, la mise en place de nouvelles structures avait déjà été envisagée auparavant. Finalement, la décision quant à la restructuration visée a été communiquée par Caritas début août 2024.

M. Marc Baum (déli Lénk) retient qu'à l'époque une solution au sein même du réseau Caritas a été envisagée. Se pose alors la question de savoir pour quelle raison une association sans lien avec Caritas a finalement été mise en place pour reprendre les activités.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl revient sur le contexte général et les circonstances qui ont finalement conduit à la mise en place de *Hëllef um Terrain* asbl.

Après que la fraude survenue est devenue publique, le Gouvernement a décidé de suspendre les paiements à Caritas dans un souci de ne pas exposer l'État à des risques financiers. Il s'agissait ainsi de faire avancer la restructuration de Caritas décidée par les conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité.

Le comité de crise a pris l'initiative d'approcher l'archevêché de Luxembourg afin de trouver une solution impliquant le principal associé des entités du réseau Caritas. Initialement, l'intervenant a été informé qu'une entrevue ne serait pas possible avant décembre 2024. Finalement, suite à une deuxième intervention, une entrevue a pu être organisée à plus brève échéance en présence de l'archevêque, de l'évêque auxiliaire et de l'économiste général de l'archevêché. Lors de cette entrevue, les représentants de l'archevêché ont demandé un délai de réflexion en vue de d'analyser le support qui pourrait être apporté et de revenir ensuite vers Caritas. Or, il avait déjà été signalé que l'archevêché ne disposait pas de la capacité financière pour soutenir un nouveau projet.

Ensuite, des discussions ont été menées pour pérenniser les activités nationales et internationales.

Pour les activités internationales dans le domaine de la coopération internationale et de l'action humanitaire, la situation est rapidement devenue urgente en raison d'une insuffisance de liquidités. En effet, les fonds étatiques pour les projets internationaux avaient été payés et faisaient partie des fonds impactés par la fraude. Ainsi, la Fondation Caritas Luxembourg se voyait dans l'impossibilité d'assurer ses obligations financières.

Le Gouvernement se voyait dans l'impossibilité d'effectuer un paiement complémentaire alors que tous les fonds dus pour l'année 2024 avaient déjà été versés.

Le comité de crise a dès lors sollicité *Caritas Internationalis* en vue d'obtenir un support. Un support financier limité a pu être accordé. Ceci ne permettait cependant pas de pérenniser les activités au sein du réseau Caritas, de sorte qu'une solution alternative s'est avérée nécessaire.

La Croix Rouge luxembourgeoise a notamment été contactée en vue d'une reprise. Cependant, il n'a pas été possible de trouver un organisme en mesure de reprendre les activités internationales.

Heureusement, une grande partie du personnel et des projets ont finalement pu être repris par d'autres entités grâce aux efforts entrepris au niveau gouvernemental.

Pour les activités nationales, des efforts ont été entrepris afin de maintenir les activités au sein d'une entité appartenant à Caritas. Cependant ceci s'est avéré impossible en raison de

l'absence d'un financement suffisant. En effet, *Caritas Internationalis* n'était pas disposé à supporter les activités nationales. L'archevêché a apporté un support moral, mais pas de support financier. Ainsi, une dernière demande d'obtenir un prêt de l'archevêché mettant à disposition le minimum de liquidités nécessaires pour une phase transitoire a été refusé le 13 septembre 2024.

Par conséquent, il a fallu trouver de nouveaux contributeurs. Finalement, quelques philanthropes ont pu être détectés et persuadés. Ces philanthropes jugeaient cependant qu'une affiliation au réseau Caritas serait susceptible d'affecter négativement la réputation de la nouvelle structure. Ainsi, il a été retenu de renoncer à une affiliation au réseau luxembourgeois de Caritas.

Ceci n'implique cependant pas que la nouvelle structure renonce aux valeurs humanistes qui ont déjà défini la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité. En effet, la nouvelle structure cherche à maintenir les mêmes valeurs dans l'accomplissement de ses missions.

À une question complémentaire de M. Marc Baum (déi Lénk) qui soulève la proximité de certains membres fondateurs avec l'église, un représentant de Hëllef um Terrain asbl ne saurait se prononcer sur leur réticence de soutenir une association qui reste au sein du réseau Caritas.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) demande si elle a bien compris qu'une solution au sein du réseau Caritas aurait pu être envisageable si l'archevêché avait été disposé à fournir le financement nécessaire ou si les philanthropes contactés avaient marqué leur accord avec une telle solution.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl souligne que la priorité primaire était de sauvegarder les prestations offertes. Finalement, la solution retenue résulte des préférences des différents acteurs intervenus.

M. Marc Baum (déi Lénk) aimerait savoir pour quelle raison les activités du « plaidoyer politique » n'ont pas été reprises.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl explique que ces activités ont traditionnellement été soutenues par une convention entre la Fondation Caritas Luxembourg et le Ministère des Affaires étrangères et européennes qui n'a cependant pas voulu maintenir cette convention.

Mise en place des structures de Hëllef um Terrain asbl

M. Ricardo Marques (CSV) souhaite obtenir des informations complémentaires sur le contact de Hëllef um Terrain asbl avec les communes et notamment si la confiance a pu être rétablie.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl explique que le contact avec les communes qui ont précédemment eu des conventions avec la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité a rapidement pu être établi et que de nouvelles conventions ont pu être signées. Au cours de la collaboration, des excellentes relations ont pu être établies avec les différentes communes.

À la question de Mme Djuna Bernard (déi gréng) de savoir si l'association entend entamer un processus d'identification de nouvelles valeurs, un représentant de Hëllef um Terrain asbl explique qu'un tel processus ne constitue pas une priorité immédiate. En effet, un tel processus pourrait donner l'impression que la nouvelle association se donne des valeurs

différentes tandis qu'elle entend poursuivre les activités prestées auparavant par Caritas selon les mêmes principes et valeurs.

Quant à la gouvernance et les structures de l'association évoquées par Mme Djuna Bernard (déi gréng), un représentant de Hëllef um Terrain asbl explique que la nomination de la future présidente sera bien évidemment effectuée par l'assemblée générale. L'association est disposée à accueillir de nouveaux membres.

Reprise du personnel de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité

M. Marc Baum (déi Lénk) aimerait savoir qui a pris la décision de ne pas procéder à la reprise du personnel de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité par le biais d'un transfert d'entreprise.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl explique que selon l'appréciation de l'association il n'y avait pas d'activité susceptible d'être transférée, étant donné que la résiliation des conventions entre l'État et Caritas était anticipée. Ainsi, la Fondation Caritas Luxembourg et Caritas Accueil et Solidarité se sont retrouvées sans activité au 1^{er} octobre 2024, à l'exception de quelques éléments des activités internationales.

Cependant, l'association entendait reprendre les salariés pour garantir ses activités. Pour cette raison, cette approche pour la reprise du personnel avait été convenue avec les deux entités Caritas. Finalement, tous les salariés, à l'exception de trois, ont accepté les nouveaux contrats de travail prévoyant les mêmes avantages que leurs contrats antérieurs.

Besoins financiers de Hëllef um Terrain asbl

Se référant au besoin de financement supplémentaire évoqué auparavant, M. Gérard Schockmel (DP) aimerait connaître l'envergure du financement manquant par rapport au besoin de financement global de l'association.

Un représentant de Hëllef um Terrain asbl explique que le financement des activités de l'association provient d'un financement étatique, de dons et d'une contribution de l'Œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Les coûts pour l'administration centrale non couverts ne représentent qu'une petite partie du budget global, mais il sera néanmoins nécessaire de couvrir également ces frais. L'association est actuellement en train de mettre en place un plan d'action visant à obtenir le financement nécessaire. Dans ce contexte, il y a lieu de relever que Hëllef um Terrain asbl n'a pas contracté de prêt, mais que la partie non couverte par l'entrée de fonds est actuellement couverte en utilisant le capital initial mis à disposition par les fondateurs de l'association.

3. Divers

Lors de la réunion du 11 décembre 2024, les représentants des différents ministères représentés avaient fait état de leur volonté de fournir certains documents demandés au cours de cette réunion. Cependant, aucun document n'a été transmis à la Commission spéciale à ce jour. Pour cette raison, la Commission spéciale décide de requérir officiellement auprès du Gouvernement les documents suivants :

- 1° les conventions auxquelles il est fait référence dans les trois relevés reçus le 7 novembre 2024 ;
- 2° le cas échéant, les courriers informant les entités visées du retrait des agréments correspondants ;
- 3° le cas échéant, les arrêtés ministériels relatifs au retrait de ces agréments ;

4° le cas échéant, les courriers par lesquels les conventions précitées ont été résiliées.

La Commission spéciale charge son administrateur de requérir auprès d'un représentant du Ministère d'État une information demandée par M. Marc Baum (déi Lénk).

Le groupe politique LSAP propose d'inviter plusieurs personnes à des échanges de vues avec la Commission spéciale.

M. Charles Weiler (CSV) propose d'arrêter une liste finale des personnes à inviter, qui sera communiquée à la Conférence des Présidents, lors de la prochaine réunion afin de permettre aux différents groupes et sensibilités politiques de se concerter en amont.

Procès-verbal approuvé et certifié exact